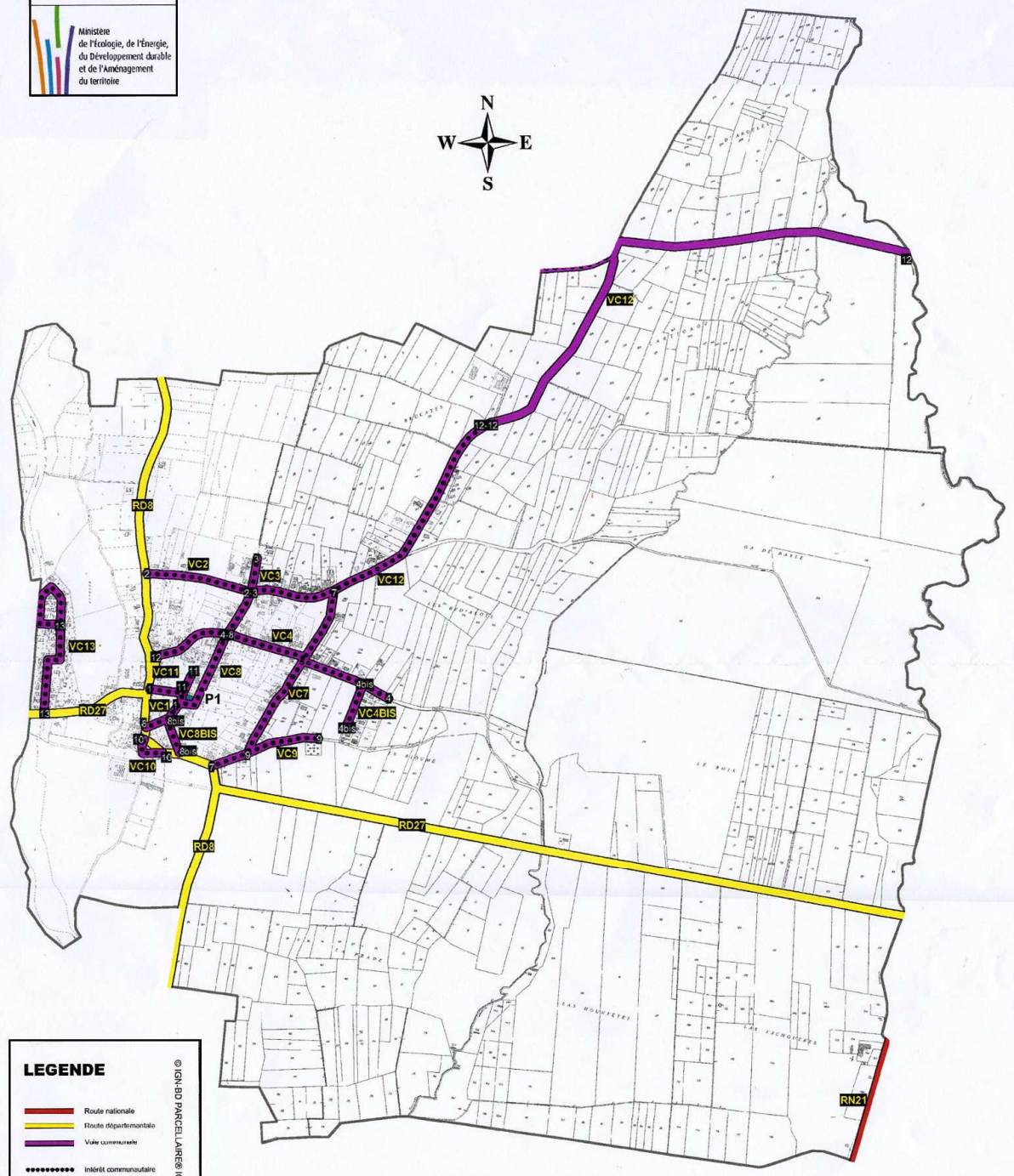




COMMUNE DE TOSTAT



LEGENDE

- Route nationale
- Route départementale
- Vie communale
- Intérêt communautaire
- VC 12 Type et numéro de voie
- 12 Extrémité d'une VC
- P Place
- Mur
- Pont
- Limite communale

Echelle : 1/11000

© IGN, BD PARCELLAIRE® IGN, licence n° 2008/CJBA/0790 - édition 2008



Commune de tostot
Tableau de classement des voies communales

Rappel des anciens chemins incorporés à
chaque voie communale

Numéro de la voie	Appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne d'emprise	Date de classement	N°	Date	Ancienne appellation	Longueur	Etat sommaire 1 - dégradé 2 - usé 3 - bon état	Observations
12	VC d'ESCONDEAUX	VC12 int. Limite commune d'Escondeaux	1 530	4,0						3	Ex RD27

Total partiel : 1530 mètres

Voie d'intérêt communautaire											
1	VC de BODEAN	RD8 - VC8	127	3,0	28/09/1963			De Bodéan	127	3	
2	VC du CARREROT	RD8 - VC12	310	3,5	28/09/1963			Du Carrérot	310	2	
3	VC de la LANNE	VC12- dernière maison	100	4,0	28/09/1963			De la Lanne	100	3	
4	VC des BÉZIALOTS	VC12- dernière maison	520	4,5		4		Des Bézialots	315	3	
4bis	Impasse du RIOUME	VC4 - dernière maison	135	4,5		4		Des Bézialots	315	3	
7	VC de l'EST	RD8 - VC12	653	4,5	28/09/1963	7		De l'Est	653	3	
8	VC du CENTRE	RD8 - VC12	385	4,0		8		Du Centre	324	3	
8bis	VC du CENTRE	VC8 - RD8	100	4,0		8		Du Centre		3	
9	VC du CIMETIERE	VC7 - Cimetière	215	6,0		9		Du Cimetière	197	3	
10	VC de l'EGLISE	RD8 - RD8	186	6,0	28/09/1963	10		De l'Eglise	186	3	

Proposé par le Chef de l'Unité Territoriale
Le

Accepté par le Maire
Le

Numéro de la voie	Appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne d'emprise	Date de classement	N°	Date	Ancienne appellation	Longueur	Etat sommaire 1 - dégradé 2 - usé 3 - bon état	Observations
11	VC de l'ECOLE	VC8 - école	90	4,5						3	
12	VC d'ESCONDEAUX	RD8-VC12	1 300	4,0						3	Ex RD27
13	VC du Lotissement de l'ADOUR	RD27 - RD27	656	6,0						3	

Total partiel : 4777 mètres

Total global : 6 307 mètres

Proposé par le Chef de l'Unité Territoriale
Le

Accepté par le Maire
Le